



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE ET UNIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 03 octobre 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 03 octobre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur quatre (04) points principaux, à savoir :

1. De la campagne pour la reconnaissance internationale du GENOCOST et de l'appropriation de son narratif par tous les Congolais

A ce propos, le Président de la République a rappelé que notre pays porte dans sa mémoire collective une tragédie d'une ampleur inédite, qualifiée de GENOCOST, dont le peuple Congolais fut victime depuis les années 1990. Cette appellation traduit l'ampleur des massacres, crimes de masse et violences systématiques qui ont endeuillé notre Nation, causant la perte de millions de vies humaines et la destruction de notre tissu social et économique.



La Loi n°22/065 du 26 décembre 2022, en son article 28, érige désormais la date du 2 août comme « *Journée nationale du GENOCOST* », consacrée au souvenir, au recueillement et à la transmission de cette mémoire douloureuse aux générations futures.

Il a insisté de nouveau pour que le plaidoyer pour la reconnaissance internationale du GENOCOST ne se limite pas à la réparation des survivants. Car, il s'agit avant tout d'un appel à la vérité, à la justice et à la non-répétition, mais aussi d'une invitation à assumer nos responsabilités historiques et à bâtir une mémoire collective autour de l'idéal : « *Ne jamais répéter. Commencer à guérir.* ».

Dans ce cadre, notre pays a déjà porté haut ce combat, notamment à Genève lors de la 60^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, et plus récemment, en marge de la 80^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies où il a personnellement pris part à un side event dédié à la reconnaissance internationale des génocides commis en République Démocratique du Congo.

Pour le Président de la République, la bataille pour la reconnaissance du GENOCOST ne saurait se limiter aux seules démarches diplomatiques. Elle exige l'appropriation par chacun d'entre nous de ce narratif national, afin que cette histoire ne sombre jamais dans l'oubli. Cette reconnaissance et son inscription dans la mémoire universelle ne sauraient être l'affaire d'un seul homme, ni du seul Gouvernement mais bien un devoir collectif et intergénérationnel.

« Il nous revient de porter la flamme de mémoire et de vérité afin que notre histoire ne soit jamais effacée ni instrumentalisée. Le GENOCOST ne doit pas être vécu comme un fardeau, mais comme un socle de dignité et de résilience, éclairant l'avenir de notre Nation. Cette appropriation exige toutefois d'écartier tout discours de haine ou replis xénophobes. Elle doit, au contraire, nourrir notre unité, renforcer la réconciliation avec notre mémoire et affirmer notre volonté de bâtir un Congo plus juste, fort et solidaire », a - t - il martelé.

Ainsi, en complément de son instruction donnée lors de la 53^{ème} réunion du Conseil des Ministres, visant l'élaboration d'une stratégie globale et progressive de plaidoyer pour la reconnaissance internationale du GENOCOST, le Président de la République a évoqué la nécessité de faire en sorte que ce narratif soit disséminé dans toutes les couches de la population, en utilisant tous les



canaux possibles et notamment à travers sa vulgarisation dans nos quatre langues nationales.

De plus, afin de pérenniser ce narratif, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la Nouvelle Citoyenneté, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle ainsi que la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ont été appelés à engager une réflexion commune pour intégrer cette mémoire dans le système éducatif, de la maternelle à l'université. Car, il importe que ce pan de notre histoire soit pleinement connu et transmis aux générations présentes et futures.

2. Du respect des mesures de régulation du Cobalt

Le Président de la République tient au respect de la mesure de suspension des exportations de cobalt et des mesures réglementaires adoptées par le Ministère des Mines et par l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Marchés des Substances Minérales Stratégiques (ARECOMS), pour assainir sa chaîne d'approvisionnement, conformément à sa communication à la 36ème réunion du Conseil des Ministres du 21 mars 2025.

Dans cette même logique, la suspension en vigueur prendra fin le 15 octobre 2025. A compter du 16 octobre, a-t-il insisté, cette approche devra être relayée par une politique de quotas visant à encadrer durablement les exportations et à protéger les intérêts de la Nation.

Les résultats déjà obtenus desdites mesures sont probants : le prix du cobalt métal a connu un bond à la hausse de 21.936 USD à 42.108 USD la tonne en sept mois et demi, tandis que celui de l'hydroxyde de cobalt a progressé de 12.566 USD à 36.927 USD, soit une hausse de 194%. L'excédent sur le marché s'est réduit, contribuant à un rééquilibrage favorable.

« La République Démocratique du Congo, premier producteur mondial, dispose désormais d'un véritable levier pour influer sur ce marché stratégique, accroître ses recettes et améliorer les conditions de vie de sa population. Il est impératif de maintenir ces acquis. Trop longtemps, notre pays a été victime de stratégies prédatrices », a précisé le Président de la République.



Les suspensions successives, et désormais la mise en place des quotas, constituent des instruments de souveraineté, de régulation et d'assainissement de la filière cobalt. Leur application rigoureuse et objective devient indispensable pour combler le manque à gagner financier et garantir une gestion transparente de nos ressources.

En conséquence, le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Finances, le Ministre des Mines et leurs services respectifs d'appuyer sans faille l'ARECOMS dans sa mission qui consiste notamment à contribuer à l'amélioration des cours et à l'équilibre du marché, afin de maximiser les recettes de l'Etat issues de l'exploitation et de la commercialisation du cobalt tout en assainissant sa filière notamment sur les aspects liés à l'artisanat.

Des contrôles renforcés devront être assurés *a priori* et *a posteriori*, avec des sanctions exemplaires à l'encontre de tout acteur impliqué dans la fraude ou des pratiques subversives, incluant l'exclusion définitive du système des quotas.

Compte tenu de la sensibilité des marchés et de la nature stratégique des décisions de l'Etat concernant la maîtrise de la chaîne de valeur du cobalt, l'ARECOMS demeure la seule entité habilitée à communiquer les mesures prises aux tiers, comme instruit lors de la 36^{ème} réunion du Conseil des Ministres. Conformément à sa mission, elle fixe en toute objectivité les quotas et elle est qualifiée à retirer tout avantage aux opérateurs reconnus coupables de fraude.

Le Président de la République a fermement mis en garde toute tentative d'ingérence politique ou économique visant à influencer ce dispositif stratégique.

« C'est dans cette discipline collective et cette vigilance que la République Démocratique du Congo pourra pleinement tirer parti de sa position de leader mondial du cobalt, au bénéfice de son développement et de son Peuple », a - t - il insisté.

Un rapport sur l'exécution des instructions susmentionnées est attendu dans les 30 jours.



3. De la nécessité de convoquer une Table Ronde Nationale sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes

L'emploi des jeunes demeurant l'une des priorités absolues de notre Nation, le Président de la République a rappelé avoir pris, devant le Peuple Congolais, l'engagement solennel de créer massivement des emplois décents et durables. Ce défi, immense et structurant, exige une approche coordonnée, lisible et inclusive.

Aujourd'hui, les initiatives existent mais elles restent insuffisantes par rapport aux attentes de nombreux jeunes appelés à intégrer le marché du travail ou à créer leurs propres entreprises.

C'est pourquoi il a décidé de convoquer, sous son haut patronage, une Table Ronde Nationale sur l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes. Cette rencontre réunira, autour de la Présidence de la République, les Ministères et Institutions directement concernés : *Emploi et Travail, Petites et Moyennes Entreprises, Jeunesse, Formation professionnelle, Finances et Guichet Unique de Crédit d'Entreprise (GUCE)*.

Y prendront également part les structures étatiques concernées, les chambres sectorielles, les partenaires sociaux, ainsi que les représentants de la jeunesse et de l'écosystème entrepreneurial.

Cette Table Ronde aura trois objectifs majeurs :

- *Donner une vision claire et cohérente de notre démarche nationale pour l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes ;*
- *Arrêter des mesures incitatives concrètes, incluant une fiscalité pro-jeunes, des procédures simplifiées via le GUCE, l'accès aux stages et à la première expérience, des dispositifs de financement adaptés et un accompagnement technique renforcé ;*
- *Institutionnaliser une synergie opérationnelle avec des mécanismes d'évaluation et de suivi pour garantir un impact réel et mesurable.*

Le Président de la République a insisté pour que l'application des résolutions qui en découleront produisent des effets tangibles sur l'ensemble du pays, afin que chaque citoyen en ressente l'impact positif.



« L'avenir de notre pays repose sur sa jeunesse. En lui offrant des opportunités d'emploi, une fiscalité adaptée, des démarches simples et un accompagnement crédible, nous jetons les bases d'une prospérité inclusive et durable. Faisons de cette Table Ronde un tournant décisif pour notre jeunesse et pour l'économie nationale », a - t - il précisé.

Le Président de la République a souhaité que cette rencontre soit un moment de décisions assorties d'un calendrier précis et d'indicateurs clairs.

Dès lors, il a instruit le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que son Cabinet, en concertation avec les différents Ministères, les structures et toutes les parties prenantes de préparer cette Table Ronde et de lui proposer, dans les dix jours, les termes de référence incluant le cadre de résultats attendus, une date ferme et l'ordre du jour.

4. De l'appréciation du Franc Congolais sur le marché de change

Le Président de la République a commencé par féliciter le Gouvernement ainsi que la Banque Centrale du Congo pour les résultats probants récemment enregistrés sur le marché des changes. En effet, un affermissement significatif du Franc Congolais vis-à-vis du dollar américain a été constaté ces dernières semaines sur le marché interbancaire, traduisant une appréciation de 9,1% depuis le 19 septembre 2025.

Ce progrès constitue un signe tangible des efforts coordonnés et constants dans la mise en œuvre des politiques monétaire et budgétaire. Cette évolution positive résulte de la conjugaison d'actions volontaristes et de facteurs conjoncturels favorables. Il convient notamment de relever :

- *la forte demande de monnaie nationale par les banques, liée à la constitution de leurs réserves obligatoires ;*
- *la ponction de liquidités opérée par le Trésor dans le cadre des échéances fiscales ;*
- *les interventions ciblées et mesurées de la Banque Centrale sur le marché des changes à travers la vente des devises.*

Ces acquis démontrent que, lorsqu'elles sont conduites avec discipline et cohérence, nos politiques économiques peuvent produire des résultats tangibles et renforcer la confiance des opérateurs ainsi que des citoyens.



Le Président de la République soutient qu'il est désormais nécessaire d'aller plus loin. La politique budgétaire devra rester rigoureuse et compatible avec l'objectif de stabilisation, en limitant les pressions inflationnistes et en réduisant drastiquement les risques de dépréciation.

Par ailleurs, il a précisé qu'une approche plus innovante et structurée dans la conduite des politiques économiques est requise pour stimuler une demande accrue du Franc Congolais et renforcer sa crédibilité, afin de garantir une stabilité durable du taux de change.

Il a relevé néanmoins l'existence de disparités préoccupantes dans les taux de change pratiqués selon les zones géographiques, particulièrement dans la ville de Kinshasa. Ces écarts créent des opportunités d'arbitrage qui nourrissent la spéculation et fragilisent l'équilibre du marché.

En conséquence, le Président de la République a instruit formellement le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo de prendre, de manière concertée, des mesures immédiates et vigoureuses pour réduire ces pratiques spéculatives, harmoniser le fonctionnement du marché des changes et consolider la bonne dynamique observée.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les dépenses publiques, il a recommandé de bien réguler le décaissement des dépenses de sécurité par un mécanisme d'aval indispensable de la haute hiérarchie.

« L'objectif ultime est de garantir une stabilisation durable du taux de change, protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens et créer les conditions d'une croissance économique inclusive et soutenable », a - t - il conclu.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a fait le point de la mission officielle qu'elle a effectuée au Kongo Central**, dans le cadre de son itinérance à l'intérieur du pays du 29 septembre au 2 octobre 2025, accompagnée de quelques parlementaires ainsi que des membres du Gouvernement.



Cette mission s'est inscrite dans le troisième pilier du Programme d'Actions du Gouvernement (2024-2028), consacré au développement équilibré des provinces. Elle avait pour objectifs : *la relance des infrastructures stratégiques, le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que la redynamisation du rôle moteur de la province dans l'économie nationale.*

A Moanda, la Première Ministre a visité le chantier du port en eau profonde de Banana, premier port maritime moderne de la RDC, en partenariat avec DP World. **A Tshela**, elle a inspecté les travaux de la route Manterne-Singini sur la RN12 exécutés par CREC-7, sous la supervision de l'Agence Congolaise des Grands Travaux. **A Boma**, elle s'est rendue au port de Boma, en vue de la relance des services portuaires. La réhabilitation de l'entreprise TRIOMF a également été au centre des discussions, ainsi que d'autres projets d'intérêt public, tels que le curage de la rivière Kalamu. **A Kisantu**, elle a visité les travaux de la boucle de Kisantu, projet de voirie périurbaine destiné à désengorger le centre de Kisantu.

Sur un autre chapitre, la Première Ministre revenue sur le suivi et évaluation du Programme du Gouvernement. Rappelant la recommandation du Président de la République faite lors de la 54^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 15 août 2025 qui a insisté que « *ce Gouvernement, plus que tout autre, doit être un Gouvernement d'actions et de résultats* », elle a encouragé les membres du Gouvernement à redoubler d'efforts.

« *Vous connaissez les défis, les attentes et les leviers d'action : il vous appartient désormais de produire des résultats plus visibles et plus tangibles* », a - t - elle précisé.

Dans cette optique, la priorité du Gouvernement demeure la concrétisation effective des actions et la réalisation de résultats tangibles, afin de répondre aux attentes légitimes de nos citoyens et de renforcer la confiance dans l'action publique.

Ainsi, le programme COMPACT DE RÉSILIENCE, accélérateur des initiatives à impacts visibles et immédiats, a été mis en place dans le but de renforcer l'impact des efforts de stabilisation économique dans l'amélioration du bien-être de la population.



Pour atteindre cet objectif, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) est soumis à un système rigoureux de suivi et d'évaluation trimestriel. Ces revues régulières permettront d'assurer un état d'avancement précis des projets et de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires pour respecter nos engagements.

La Première Ministre a tenu à informer le Conseil que son Cabinet a déjà commencé la révision des outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PAG, en vue d'accélérer les résultats.

Il est impératif d'adopter un cadre de résultats révisé, doté d'outils adaptés, pour assurer un suivi efficace de la performance de l'action gouvernementale. Sans cela, a – t – elle martelé, l'évaluation stricte, comme demandée par le Président de la République, dans un délai de six mois, sera compromise.

La Première Ministre a dit compter sur l'engagement et la collaboration de tous les membres du gouvernement pour que ces dispositifs soient rapidement opérationnels, afin que notre action commune soit véritablement porteuse de résultats concrets pour notre pays.

Sur un autre volet, la Première Ministre a aussi planché sur la mise en œuvre effective de l'agenda législatif du Gouvernement. La nécessité d'engager et de mettre en œuvre cet agenda s'étend à tous les secteurs de la vie nationale.

Les actions envisagées dans le cadre du Programme d'Actions nécessitent un renforcement du cadre légal et réglementaire existant, que ce soit par la création de nouveaux textes ou la révision des Lois en vigueur. À cet effet, le Gouvernement a identifié, de manière non exhaustive, un agenda législatif important pour le succès des initiatives prévues.

Au-delà du secteur agricole, cet agenda porte notamment sur les domaines suivants :

1. La révision de la Loi n° 004/2002 du 21 février 2002 portant Code des investissements ;
2. La révision de la Loi n °11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques, telle que modifiée à ce jour ;



3. La révision de la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, ainsi que celle de la Loi n° 18/016 du 9 juillet 2018 relative aux partenariats public-privé ;
4. La préparation d'un projet de Loi sur le régime fiscal adapté aux Très Petites Entreprises, ainsi que d'autres mesures de soutien connexes ;
5. La rédaction d'un projet de Loi relatif au barrage d'Inga ; et tant d'autres.

À cet effet, la Première Ministre instruit le Ministre d'État, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, de veiller au suivi rigoureux de la mise en œuvre de cet agenda législatif, afin de transformer cette ambition en une réalité concrète.

Le dernier point de l'intervention de la Première Ministre a porté sur sa visite de réconfort aux victimes de violences sexuelles à l'hôpital de Kintambo, le jeudi 02 octobre 2025, accompagnée du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, et d'une délégation conduite par la Duchesse Sophie d'Edimbourg, membre de la famille royale britannique.

Des échanges ont eu lieu avec les victimes qui y bénéficient d'une prise en charge médicale, psychologique, ainsi que d'une assistance juridique et d'une réinsertion socioéconomique.

La Première Ministre a rassuré à la Duchesse Sophie d'Edimbourg que la prise en charge des victimes de violences sexuelles demeure au cœur de l'action de son Gouvernement, qui n'entend pas transiger sur la question de leur réinsertion dans la société. Ces échanges ont également permis de plancher sur la situation sécuritaire dans l'Est et sur la nécessité de restaurer la paix, gage de la protection des femmes.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué notamment par l'embellie du Franc Congolais sur le marché de change.



Dans un autre chapitre, il a évoqué la dotation du Gouvernement aux différents Services de Sécurité ainsi que des Administrateurs de Territoire de Sankuru et Lomami de 96 véhicules utilitaires. Bien que cette dotation permette d'améliorer la présence et l'autorité de l'Etat à travers le pays, le Gouvernement entend accélérer le processus d'acquisition d'équipements de mobilité en faveur des Services de Sécurité au regard de l'immensité du besoin sur terrain.

En ce qui concerne la criminalité, il a rappelé qu'en marge de sa mission d'itinérance dans la province du Maï-Ndombe, du 27 au 29 septembre 2025, il a lancé la campagne de vulgarisation des textes légaux sur les Comités provinciaux et locaux de sécurité, après la formation des cadres territoriaux. Afin de faire face à la criminalité urbaine, l'opération Ndobo a officiellement été lancée à Inongo.

Par ailleurs, il a sollicité du Gouvernement d'instruire le Ministère des Finances afin d'intégrer les primes spécifiques des Administrateurs de Territoires et de leurs Assistants dans l'enveloppe salariale régulière afin que leur paiement intervienne au même moment que la paie de l'ensemble des agents de l'Etat.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire et les opérations de défense sur terrain, particulièrement dans les lignes de fronts dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

Il a souligné que les FARDC maintiennent leur position d'alerte et restent déterminées à répondre à toutes les attaques de l'ennemi pour défendre le territoire national. Enfin, il a fait le point des opérations de défense dans certaines zones de la province de l'Ituri ainsi que dans la périphérie de la Ville de Kinshasa tout en saluant la réponse qu'apportent les forces de sécurité.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté les points saillants de la situation épidémiologique, essentiellement liée à la maladie à virus Ebola, au Choléra et au Mpox.



S'agissant de la maladie à Virus Ebola, au 1^{er} octobre 2025, il a été enregistré 49 alertes dont 14 validées et aucun cas n'a été confirmé. Depuis le début de l'épidémie, le cumul est de 53 cas confirmés et 31 décès, soit une létalité de 65,5%.

En ce qui concerne le Choléra, la tendance à la 38^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une légère diminution du nombre des nouveaux cas passant de 1.186 à 1.180 cas suspects dont 37 décès, soit une létalité de 3,1% (contre 2,7% à la 37^{ème} semaine). Du début de l'année 2025, le cumul de cas suspects est de 55.118 dont 1.638 décès, soit une létalité de 3%.

Dans la ville de Kinshasa, il a été notifié 29 nouveaux cas suspects et aucun décès n'a été enregistré depuis cinq semaines. La Zone de Santé de Kokolo reste la plus touchée.

Quant au Mpox, au cours de cette 37^{ème} semaine, 807 nouveaux cas suspects ont été enregistrés. Depuis début de l'année 2024, le cumul est de 113.254 cas suspects dont 30.142 cas confirmés, soit 26,6% des cas confirmés.

Face à ces trois épidémies, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale poursuit les actions de riposte appropriées.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur des Transports

Donnant suite aux instructions du Président de la République lors du Conseil des Ministres du 19 septembre 2025, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté une note d'information à deux volets :

1° Prévenir les naufrages sur les voies navigables

S'agissant du premier volet, il a indiqué que la navigation fluviale et lacustre est d'une importance très capitale pour notre pays en raison de sa géographie unique et des défis liés au transport terrestre. Il s'agit de véritables autoroutes naturelles reliant les grands centres de production et les agglomérations urbaines.



Au cours des deux dernières années, les cours d'eau balisés sont : *le Fleuve Congo (Kinshasa-Kisangani- Kinshasa) ; la Rivière Kasai (Kinshasa-Ilebo- Kinshasa) ; les Rivières Kwango-Kwilu en cours des travaux de balisage ; le Lac Tanganyika, etc.*

Plusieurs cours d'eau sont donc en attente des travaux d'aménagement et d'entretien.

De cet état des lieux, il y a lieu de relever les accidents de navigation fluviale et lacustre de septembre 2024 à septembre 2025, dus essentiellement à l'incivisme et au non-respect des différentes mesures prises, et qui ont été tout de même à la base de la diminution des cas d'accidents fluviaux et lacustres.

Pour y remédier, d'autres mesures venaient d'être prises, notamment :

- *La fermeture des ports clandestins ;*
- *Le traçage des bateaux (il a été décidé de rendre obligatoire l'installation de traceur GPS au bord de chaque unité navigante avec un centre de monitoring à Kinshasa pour surveiller toutes les unités flottantes navigant sur les eaux intérieures du pays) ;*
- *Le renforcement de l'interdiction de navigation nocturne ;*
- *La campagne de sensibilisation ;*
- *L'acquisition des engins flottants modernes ;*
- *Le renforcement des capacités techniques de la RVF et de la CVM.*

2° Présentation du Plan opérationnel de la situation des embouteillages dans la ville de Kinshasa

En ce qui concerne la problématique des embouteillages dans la ville de Kinshasa, il a souligné la complexité de cette question du fait de la croissance démographique, de l'inadéquation entre le réseau routier et le système actuel de transport incluant motos, tricycles, véhicules ainsi que de la forte concentration des activités dans la commune de la Gombe.

Par ailleurs, certains tronçons du réseau primaire sont discontinus. Des sections du réseau secondaire sont déconnectées et forment des impasses. La Police de Circulation Routière, en déficit d'effectifs, ne parvient pas à imposer la discipline nécessaire.



Le non-respect du Code de la route par de nombreux conducteurs et l'absence de sanctions efficaces ou encore l'absence d'une régulation adaptée contribuent au chaos sur les routes, sont autant des causes de cette situation à tout le moins dramatique.

Pour y faire face, des mesures à court, moyen et long terme ont été prises, notamment :

- *Fludification de la circulation dans la ville de Kinshasa à travers le déploiement d'un dispositif mixte PCR, 14^{ème} Région Militaire, CNPR, Gouvernorat ville de Kinshasa ;*
- *Mise en place d'une Brigade routière formée et équipée pour pallier l'insuffisance actuelle d'effectifs au sein de la Police de Circulation Routière ;*
- *Amélioration des infrastructures routières et dégagement de la chaussée : cette mesure concerne dégagement des marchés pirates et tout encombrement le long des routes principales et des carrefours, la création des ronds-points dans des principaux carrefours, la réparation des nids-de-poule sur les axes les plus fréquentés (RNI, Carrefours, etc.), la création des aires de repos sécurisés pour les chauffeurs le long de la nationale ;*
- *Réorganisation de la circulation routière par la création des espaces pour installer des points de chargement (arrêts) pour les bus, taxis, motos à travers la ville de Kinshasa, quitte à supprimer les stations d'essence aux principaux ronds-points, interdiction de la circulation de tricycles et motos sur la nationale 1 et autres grandes artères ;*
- *Homologation des véhicules en circulation : fixer l'âge limite des véhicules à l'importation à 15 ans, avec une inspection obligatoire avant l'embarquement ;*
- *Finalisation du tronçon ferroviaire Gare centrale-Aéroport de Ndjili en vue de la relance du train urbain ;*
- *Rédaction d'un nouveau Code de la route en remplacement de celui en vigueur datant de 1978 ; et tant d'autres mesures.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a été complété par le responsable de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) qui a présenté les projets qui doivent être matérialisés pour permettre la construction des nouveaux axes et détendre la circulation à travers la ville.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.5. Note d'information relevant du secteur du Budget et des Finances

En réponse à l'instruction du Président de la République lors de la 58^{ème} réunion du Conseil des Ministres, de fluidifier davantage la chaîne de la dépense, en vue d'assurer la liquidation et le paiement des dépenses publiques dans le délai, tout en respectant la disponibilité budgétaire et la disponibilité réelle de la trésorerie, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a informé le Conseil de la mise en place d'un mécanisme conjoint, permanent et opérationnel de liquidité et de paiement des dépenses publiques.

Après concertation avec le Ministère des Finances, plusieurs pistes ont été proposées notamment :

- *d'assurer une meilleure coordination sur la production des instructions de mise en œuvre du Plan d'engagement budgétaire (PEB), le Plan de trésorerie du secteur public (PTR) et le Plan de passation des marchés publics (PPM) ;*
- *d'améliorer la gestion de la chaîne de la dépense par la redynamisation du Comité de sa gestion, regroupant les experts du Budget, des Finances et de la Banque Centrale du Congo pour le suivi et évaluation périodique du fonctionnement de la chaîne,*
- *d'assurer l'exécution de la dépense publique dans le strict respect des procédures et du circuit prévus dans les manuels ad hoc, notamment l'engagement des dépenses par les différents gestionnaires des crédits en conformité aux plafonds des crédits de la Loi de finances, du plan d'engagement budgétaire et du plan de trésorerie,*
- *d'accélérer la déconcentration de l'ordonnancement instaurée par la Loi relative aux Finances Publiques, dans le respect du pouvoir de régulation des crédits et de la trésorerie incombant respectivement aux ministres ayant le budget et les finances dans leurs attributions.*

Un projet d'Arrêté interministériel Budget-Finances portant organisation et fonctionnement du Comité de la gestion de la chaîne de la dépense est en cours d'élaboration, ainsi qu'un projet de Lettre à la Première Ministre rappelant à tous les Ordonnateurs le strict respect des procédures d'exécution et du circuit de la dépense publique sont des actes préconisés pour concrétiser les pistes annoncées ci-haut.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a été complété par le Ministre des Finances quant à ce.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant de l'Enseignement Supérieur

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a informé le Conseil de la construction et de l'équipement d'un Centre National d'Oncologie, du Centre National de Radio-pharmacie et de l'Ecole Nationale des Sciences et Techniques Nucléaires.

En effet, sous l'impulsion du Président de la République, alors Président en exercice de l'UA, l'initiative « Rayons d'espoir » a été lancée en 2022 par le Directeur Général de l'AIEA, en marge du sommet de l'Union Africaine (IJA), à Addis Abeba en Ethiopie.

Cette initiative soutient les efforts des Etats membres visant à améliorer l'accès à des services de radiothérapie et d'imagerie diagnostique sûrs et sécurisés, dans le but de réduire la mortalité due au cancer dans le monde.

En septembre 2023, notre pays a officiellement adhéré à l'initiative « *Rayons d'espoir* » de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), qui assure le contrôle, la prévention et la lutte contre le cancer au niveau international.

A ce stade, les travaux conjoints ont abouti à un diagnostic partagé, à une analyse critique structurée et à la formulation d'un nouveau périmètre stratégique du projet, fondé sur les besoins prioritaires nationaux, les normes internationales, et la viabilité financière du projet.

Cette nouvelle orientation visait à transformer le projet initial en Centre National de Référence en Oncologie répondant pleinement aux besoins actuels, tout en créant les fondations solides pour un développement futur à l'échelle provinciale. Le projet a ainsi été structuré en deux phases complémentaires et cohérentes.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la matérialisation de cet ambitieux projet afin de renforcer les capacités diagnostiques, le dépistage précoce et l'amélioration de la prise en charge thérapeutique des patients.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.7. Note d'information relevant des Droits Humains

Le Ministre des Droits Humains a saisi le Conseil de l'organisation du Forum National des Droits Humains en République Démocratique du Congo prévue du 09 au 10 octobre 2025.

Il a indiqué que cette rencontre se veut un cadre inclusif et participatif de dialogue, de réflexion et de concertation sur les mécanismes les plus appropriés pour renforcer la protection et la promotion des droits humains, l'implémentation de la Justice transitionnelle et la contribution à l'élaboration du Plan stratégique du plaidoyer pour la reconnaissance du GENOCOST. Elle permet, en ce sens, de renforcer la synergie entre acteurs étatiques, société civile, partenaires internationaux et experts.

L'objectif de ce forum est donc de créer un espace de concertation garantissant une approche participative et inclusive pour renforcer la promotion et protection des droits humains, identifier les faiblesses structurelles et proposer des solutions adaptées.

Après avoir expliqué les résultats attendus, le Ministre Droits Humains a rassuré que ces assises vont se clôturer par l'adoption d'une Déclaration finale et la mise en place d'un cadre de suivi des recommandations issues du Forum au sein de son Ministère.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant de l'Intégration Régionale

Le Ministre du Tourisme, représentant le Ministre de l'Intégration Régionale (en mission) a informé le Conseil de la tenue du neuvième Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs (CIRGL) à Kinshasa, le 05 novembre 2025.

En effet, la République Démocratique du Congo aura l'honneur d'accueillir, le 15 novembre 2025 à Kinshasa, le neuvième Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, en sigle CIRGL.



A cette occasion, le Président de la République succédera à son homologue, le Président de la République d'Angola, au prestigieux poste de Président en exercice de la CIRGL pour un mandat de deux ans. Par conséquent, la République Démocratique du Congo se verra investie de la responsabilité de présider l'ensemble des instances intergouvernementales de la CIRGL.

Ce Sommet s'articulera autour du thème suivant : « *Consolidons la paix, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs* » ; et huit Réunions sont prévues dans le cadre des travaux préparatoires dudit Sommet.

Le Ministère de l'Intégration Régionale soutient que le Sommet de Kinshasa marquera un tournant décisif pour revitaliser la CIRGL, dont la mise en place, à l'initiative des Nations Unies et de l'Union Africaine, n'a pas encore permis d'atteindre les objectifs assignés, à savoir : « *créer les conditions de sécurité, de stabilité et de développement durable entre les Etats membres* » (cfr. article 3, alinéa C du Pacte de la CIRGL).

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant des Affaires Foncières

La Ministre des Affaires Foncières a présenté la note d'information relative à l'état d'avancement du programme d'appui à la Réforme Foncière.

En 2021, lors de la COP26 à Glasgow, le Président de la République avait signé avec le représentant de CAFI, la lettre d'intention intégrant un volet pour le secteur foncier, et ouvrant la voie à la deuxième phase du Programme d'Appui à la Réforme Foncière (PARF), avec un financement pour la période 2024-2029, dans le but de contribuer au renforcement de la gouvernance foncière.

Cette deuxième phase a produit des premiers résultats notamment l'élaboration de la nouvelle Politique Foncière Nationale adoptée au Conseil des Ministres du 15 avril 2022, le renforcement des capacités des membres de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) et le début de construction des infrastructures, dont celle du bâtiment de la Circonscription foncière d'Inongo, inauguré le 27 septembre 2025, le deuxième après celui de Mambasa en Ituri.



Cependant, les défis demeurent majeurs parmi lesquels un financement limité, des défis opérationnels et sécuritaires. Cette situation n'a pas permis l'exécution de l'ensemble des activités pour absorber tous les fonds alloués pour 2024.

La Ministre des Affaires Foncières reste déterminée à parachever ces projets. Elle a sollicité l'accompagnement accru du Gouvernement afin de parvenir à un développement foncier équilibré sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVE DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 60^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 26 septembre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur des Relations avec le Parlement

Le Ministre d'Etat, Ministre des Relations avec le Parlement a soumis au Conseil le dossier relatif à la vision et les innovations de son Ministère.

Dans un Etat de droit fondé sur la séparation des pouvoirs, a – t – il indiqué, la fluidité des relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif est essentielle pour la stabilité des Institutions, l'efficacité des réformes et la bonne gouvernance. De ce point de vue, son Ministère occupe une place stratégique dans le fonctionnement de notre démocratie et dans la consolidation de l'Etat de droit.

Conformément à ses attributions, il assure la représentation du Gouvernement auprès du Parlement, facilite les relations entre les membres du Gouvernement et les Parlementaires, coordonne le programme législatif du Gouvernement et veille au suivi de l'exécution des Lois et recommandations formulées par les deux Chambres.

Ce rôle dépasse la simple gestion administrative des échanges entre Institutions. Il s'agit : *d'un véritable levier pour garantir la fluidité institutionnelle, éviter les blocages, renforcer la confiance entre le Gouvernement et le Parlement, afin de garantir le bon fonctionnement des Institutions.*



Au-delà de ces missions, le Ministère des Relations avec le Parlement entend apporter plusieurs innovations, en concertation avec le Parlement, parmi lesquelles : *la création d'une Académie Parlementaire ; le renforcement de la diplomatie Parlementaire ; la création d'un magazine « l'Hémicycle » ; la traduction, diffusion et études d'impact de Lois ; la promotion de dialogue entre les Institutions des pouvoirs central, provincial et local ; le baromètre du Programme d'Actions du Gouvernement* ; etc.

Ainsi donc, a – t – il conclu, son Ministère contribuera directement à la consolidation de la stabilité institutionnelle, au suivi rigoureux du Programme d'Actions du Gouvernement, et à la construction d'un lien renouvelé entre les Institutions de la République et notre Peuple.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossier relevant du secteur des Anciens Combattants

Le Ministre Délégué près le Ministre de la Défense Nationale en charge des Anciens Combattants a soumis au Conseil le dossier lié à l'identification, la récupération, la valorisation et la sécurisation juridique du patrimoine des anciens combattants.

L'état des lieux récemment dressé renseigne que certains biens immobiliers sont délaissés et insuffisamment valorisés depuis plusieurs décennies. D'autres biens se trouvent dans un état de délabrement avancé et totalement abandonnés. L'absence de titres sécurisés et de mécanismes de gestion modernes a accentué l'insécurité et la fragilité de ce patrimoine, favorisant des occupations illégales et des spoliations au détriment des bénéficiaires légitimes.

Le Ministre Délégué près le Ministre de la Défense Nationale en charge des Anciens Combattants a sollicité la mise sur pied d'une Commission spéciale multisectorielle. Sous son autorité, cette dernière aura pour mission d'identifier et de récupérer le patrimoine immobilier des Anciens Combattants sur toute l'étendue du territoire national.

Il a souligné que son Ministère se chargera de prendre des initiatives tendant à mettre en valeur les biens immobiliers récupérés mais aussi procédera à l'obtention des titres immobiliers y relatifs dans le cadre des efforts de restauration de la dignité des Anciens Combattants prônée par le Commandant



Suprême des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et de la Police Nationale Congolaise.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet de Décret

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a soumis, pour examen et délibérations, le Projet de Décret conférant le statut de Commune à deux agglomérations de la ville de Bukavu au Sud-Kivu, à savoir : *Kasha et Panzi*.

Ce texte intervient en correction d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans le Décret précédent qui avait omis ces deux agglomérations alors qu'elles avaient rempli toutes les conditions légales et réglementaires d'éligibilité.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

Commencée à 15h40', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 20h52'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

